
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg: [contactez le/la responsable de site](#)

S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3 Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Location d'un instrument fr. 10.– par mois

Le soutien des communes de Corsier et Corseaux permet d'offrir un tarif préférentiel avec un rabais pour les cours individuels et d'initiation de 150.-/semestre

Le soutien en plus aux élèves de l'Amitié des Monts-de-Corsier se présente comme suit :

- rabais famille (cours individuel uniquement) : 10% sur l'écolage facturé dès le 2ème enfant
- rabais pour cours de solfège : 63.-/semestre
- Prise en charge de frais annexes (inscription aux concours, accompagnement piano, frais administratifs,..)

Les soutiens en plus aux élèves de l'Amitié des Monts-de-Corsier qui intègrent les rangs de la société se présentent comme suit :

- Mise à disposition gratuite de l'instrument
- Remboursement partiel des écolages en fin de semestre ou année (montant individuel décidé par le comité de l'Amitié, maximum CHF 500.- par année scolaire)
- Si demande d'un soutien individuel auprès de la commune, possibilité d'une demande supplémentaire auprès du comité
- Rabais de CHF 50.- sur le montant d'inscription à un camp musical

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique « l'Amitié ». Les parents inscrivant leur enfant à l'EM s'engagent à l'encourager à persévérer dans ses études musicales.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. Pour les instruments de cuivre, l'EM met à disposition de l'élève un instrument révisé de bonne qualité. Les besoins de révisions ou de réparations en cours de formation musicale sont examinés de cas en cas par l'enseignant. Les frais occasionnés par la révision et la réparation de l'instrument sont alors à la charge de l'EM. Néanmoins, la perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de négligence, sera facturé.

Ecolages

De par son caractère social, l'EM prend en charge une partie des frais d'écolage et permet ainsi aux enfants de toutes classes sociales d'accéder à une formation musicale. Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).